

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 9 juin 2021

La police de l'environnement veille sur les espaces naturels remarquables

L'Office français de la biodiversité a mobilisé ses équipes tout au long du week-end de l'Ascension afin de surveiller plusieurs espaces naturels remarquables du département du Var (Plaine des Maures, Lac de Saint-Cassien) et lutter contre les atteintes à l'environnement. L'opération a permis de relever 26 infractions et a engendré une rencontre inattendue...

Avec les beaux jours du mois de mai, on observe généralement une grande affluence d'usagers au sein des milieux naturels et, de ce fait, une recrudescence des activités de loisirs de plein air. Cette période printanière est importante pour la biodiversité puisqu'elle coïncide avec l'émergence de la flore et le début de la période de reproduction de la faune sauvage. Aussi, l'OFB a choisi le long week-end du pont de l'Ascension pour mobiliser ses équipes autour de plusieurs missions de surveillance et de contrôle des espaces naturels remarquables et sensibles du Var.

Opération « Biomaures » dans la Plaine des Maures

Le samedi 15 mai, neuf inspecteurs de l'environnement OFB issus du service départemental, de la direction régionale PACA-Corse et de la brigade mobile d'intervention (BMI) ont participé à l'opération de police de l'environnement « Biomaures ». Organisée depuis 2012, cette opération interservices a pour objectif de veiller au respect des différentes réglementations environnementales (circulation des véhicules à moteur, pêche, cueillette, prélèvements flore-faune et minéraux...) sur le territoire de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (RNNPM) et les sites naturels avoisinants. Cela a également permis aux patrouilles mixtes de sensibiliser les divers publics rencontrés.

Cette année, la mission, pilotée par la conservatrice de la RNNPM, s'est déroulée en présence de Mme Estelle Bois, substitut en charge de l'environnement auprès du tribunal judiciaire de Draguignan. Les agents de l'OFB et de la RNNPM étaient renforcés par des gendarmes de la communauté de brigades Le Muy-Les Arcs et des gardes-pêches particuliers de la Fédération départementale de pêche.

Le dispositif a mobilisé au total 20 personnels qui ont contrôlé 50 véhicules et plus de 250 personnes. 13 infractions (stationnements irréguliers de véhicules, divagation de chien, détention de végétaux provenant d'une réserve naturelle, mode de pêche prohibé...) ont été relevées.

Cette opération permet de contribuer à la préservation de la richesse écologique remarquable (241 espèces faunistiques et floristiques protégées) de cet espace naturel méditerranéen emblématique.

Opération de police Eau-Nature

S'agissant de la journée du dimanche 16 mai, les 9 inspecteurs de l'environnement de l'OFB se sont déployés sur les secteurs des espaces naturels sensibles de la Colle du Rouët, du l'Endre et des gorges de Pennafort, ainsi qu'autour du lac de Saint-Cassien et du site de l'anse de Fondurane qui bénéficie d'un arrêté de protection de biotope.



Des gestionnaires de sites avaient alerté l'OFB sur des comportements non respectueux des règles pouvant entraîner des dérangements ou des destructions d'espèces protégées sur certains de ces territoires. Les agents ont donc multiplié les contrôles sur les secteurs terrestres ainsi que sur le lac, grâce à une embarcation, afin de s'assurer que le retour de nos concitoyens à la nature (le week-end de l'Ascension correspondait à l'allégement des restrictions de circulation) se fasse dans des conditions satisfaisantes pour la biodiversité locale. Au terme de la journée, 150 usagers ont été contrôlés dont plusieurs circulant en véhicule terrestre à moteur (VTM), ainsi que 48 pêcheurs. 16 infractions ont été relevées (circulation et stationnement de VTM non autorisé, emploi du feu, pêche sans carte).

20 ans après, retrouvailles inattendues avec une vieille dame



© Concha Agero / Office français de la biodiversité



Lors de la mission « Biomaures », les agents ont observé sur la commune de Gonfaron une tortue d'Hermann de belle taille portant une marque en métal au niveau de sa carapace. Après avoir contacté la SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux), il s'avère qu'il s'agit d'une femelle capturée et marquée par le SOPTOM le 16 mai 2001 soit, à un jour près, tout juste 20 ans avant. Le lieu d'observation est lui situé à 100 m de la position de capture de 2001, ce qui démontre une belle fidélité géographique. Elle est probablement âgée de 40 ans au moins.

Unique tortue terrestre de France métropolitaine, la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) mesure 15 à 18 cm de long et se reconnaît par sa griffe cornée au bout de la queue, ses motifs orangés-noirs denses et étendus sur le dos de la carapace et deux bandes noires régulières sur le ventre.

En France, l'espèce n'occupe plus que deux régions : le Var et la Corse. Le plus gros noyau continental de population est situé dans la plaine et le massif des Maures. Les populations sont fragiles, notamment celles du Var qui connaissent une régression importante sur le littoral et sur de nombreux massifs. Les principales menaces pour l'espèce sont la **destruction et la dégradation de son habitat naturel** (urbanisation, évolution des pratiques culturelles...), **les incendies de forêt et le prélèvement d'individus sauvages**.

L'espérance de vie de l'espèce en milieu naturel est en moyenne de 40 ans mais peut atteindre 50-60 ans.

La Tortue d'Hermann est **protégée réglementairement** au niveau international, européen et français. L'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 interdit notamment la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel, la destruction, la dégradation de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos et la détention, le transport, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation des spécimens prélevés dans le milieu naturel.

La vente et l'achat de tortues issues de populations naturelles sont des délits (la peine encourue est de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Yannick Pognart, référent communication à la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse - 06 72 08 12 63, yannick.pognart@ofb.gouv.fr.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Office français de la biodiversité
Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Bâtiment A – Les jardins de la Duranne
510 rue René Descartes – CS 10458
13592 Aix-en-Provence Cedex 3
www.ofb.gouv.fr

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Romane Dondi / 07 63 32 69 89
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr